

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1163

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani et M. Molac

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer les alinéas 144 à 148.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la réforme prévue de la police nationale qui impacte directement la police judiciaire.

Les auteurs de cet amendement craignent que cette réforme soit de nature à remettre en cause l'indépendance de la justice, en ce sens, ils rejoignent les réserves formulées par les officiers de police judiciaire et par le Conseil supérieur de la magistrature. En outre, il ne faudrait pas que des considérations strictement budgétaires dictent les politiques publiques visant à lutter contre la criminalité organisée.